

CONCERTATION AVEC LES FAMILLES

Mode de communication :

Différents moyens sont mis en œuvre pour faciliter ce dialogue :

- les réunions de classes sur la 1^{ère} période.
- des entretiens individuels enfant/parents/enseignant, à l'initiative des enseignants ou des parents, et convenus en fonction des disponibilités de chacun.
- le cahier de liaison
- le mail

Changement de situation familiale :

Tout changement de situation doit être communiqué afin de remettre à jour nos listes et de pouvoir vous joindre rapidement en cas de besoin.

Pour ce qui est de la restauration scolaire et du centre périscolaire, le fonctionnement est indépendant de l'école. Vous devez les prévenir directement.

Pris connaissance le : _____

Signatures parent(s) et enfant(s) :



REGLEMENT INTERIEUR

Pour bien vivre ensemble !

Ce règlement vise à vous informer des règles de l'école. Pour bien vivre ensemble, dans un climat de confiance, nous demandons à chaque famille avec son ou ses enfants de prendre connaissance de ce règlement.

ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Horaires :

- L'école est ouverte le matin à 8h50 et 13h20 (pour les enfants qui déjeunent à la maison).
- Les cours commencent à 9h00 et 13h30, ils se terminent à 12h15 et 16h30.
- Le portail est fermé à clé à 9h00 et à 13h30.
- Votre enfant doit arriver à l'heure.

Absences des élèves :

- Toute absence doit être signalée au 02/51/57/44/04 ou par mail.
- Une absence programmée doit être précisée par écrit. Vous devez compléter un billet d'absence.
- En cas d'absence d'au moins une semaine pour raisons personnelles sur temps scolaire, les parents devront en informer l'Inspecteur de l'Education Nationale. Une copie de ce courrier devra être adressée au chef d'établissement. Aucun travail ne sera préparé par l'enseignante.

Accueil et remise des élèves aux familles :

- Les élèves sont accueillis dans les classes de la PS au CM2.
- Les élèves qui sont autorisés à partir seuls ou accompagnés d'un grand frère ou d'une grande sœur doivent présenter leur carte verte ou orange.
- Votre enfant est récupéré par les parents ou toute personne nommément désignée par écrit.
- Pour les élèves de PS, MS et GS, ils sont récupérés dans la classe par les adultes désignés.
- Pour les élèves allant au centre périscolaire, ils retrouvent les animatrices sous le préau.

Absences des enseignants :

- En cas d'absence de l'enseignant, votre enfant est accueilli et pris en charge par les autres collègues.
- Un enseignant suppléant peut être nommé au bout de 3 jours pour une absence plus longue.

VIE COLLECTIVE ET LOCAUX

Organisation des récréations :

-Il y a un affichage pour indiquer l'organisation des jeux sur la cour.

-Récréations cycle 1

10h30 – 11h00 15h30 – 16h00

-Récréations cycle 2 et cycle 3

10h30 – 10h45 15h00 – 15h15

Lorsque l'enseignante frappe ou siffle trois fois, le matériel utilisé doit être rangé et chaque groupe se met en rang dans le calme pour entrer dans les classes.

-Pause méridienne (12h15 – 13h20) sous la surveillance et l'autorité du personnel du restaurant scolaire pour les enfants qui déjeunent à la cantine. De 13h20 à 13h30, les enfants sont sous la surveillance des enseignantes.

Objets autorisés :

-Sur la cour, les enfants ont des jeux à disposition.

-Certains jeux, livres ou crayons de la classe peuvent être sortis pendant les récréations sur autorisation des enseignantes.

Objets interdits :

-Objets pointus ou tranchants

-Téléphone portable, MP3, MP4, DS

-Jeux personnels, jouets à échanger, objets personnels.

L'école décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objets personnels.

Vêtements, respect du matériel :

-La tenue vestimentaire est adaptée à une attitude de travail. Les tenues de plage sont interdites.

-Les vêtements sont marqués afin de retrouver plus facilement les propriétaires.

-Lorsque votre enfant est informé d'une activité sportive, il doit avoir une tenue et des chaussures adaptées.

-Tout matériel dégradé de manière volontaire nécessite réparation. Une contribution peut être demandée à ce titre par le chef d'établissement.

Exercices de sécurité :

-Chaque année, des exercices d'évacuation (incendie, exercice de confinement risque majeur ou attentat) sont réalisés afin de sensibiliser les enfants, les enseignants, le personnel au protocole à suivre.

Anniversaire et goûter :

-Il n'y a pas de goûter aux récréations ou de collation collective.

-Les anniversaires sont fêtés à chaque fin de mois. Le goûter est ainsi le même pour tous.

Hygiène et santé :

-Si votre enfant est malade ou a de la fièvre, il doit rester à la maison.

-Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments même homéopathiques. La seule dérogation possible consiste en un protocole signé par le médecin scolaire à la demande des familles (PAI, Projet d'Accueil Individualisé)

-Toute maladie contagieuse doit être signalée d'urgence à l'école pour en informer les familles.

-Poux : **vous veillerez à surveiller la chevelure de votre enfant toute l'année et à traiter les poux si besoin.**

-Par respect pour soi et pour les autres, je viens à l'école lavé et dans des habits propres. Je pense à me laver les mains aux toilettes.

Comportement :

-Il arrive que parfois des élèves puissent avoir des attitudes qui suscitent des interrogations, perturbent le bien vivre ensemble et obligent l'intervention de la part d'un adulte de l'école.

Exemples :

- ♦ Dire ou écrire des méchancetés ou des moqueries envers un enfant ou un adulte.
- ♦ Menacer physiquement seul ou à plusieurs.
- ♦ Frapper, donner des coups, mordre, griffer.
- ♦ Encourager à dire ou faire du mal.
- ♦ Être vulgaire, avoir un langage inapproprié envers un enfant ou un adulte.
- ♦ Pratique de jeux dangereux
- ♦ Harceler un camarade, seul ou à plusieurs, provoquer pour prendre le pouvoir.

-Respect des personnes.

Chaque personne de l'établissement doit être considérée avec respect et considération.

-Langage, attitude

Le langage utilisé doit être respectueux et courtois. Le comportement est adapté à la situation : savoir faire le calme quand cela est nécessaire, prendre la parole quand celle-ci est demandée.

Pour répondre à ces situations des mesures peuvent être mises en place pour aider à mieux gérer ses émotions et les conflits. Il s'agit de veiller à chercher des solutions ou des réparations.

Des actions sont menées sous différentes formes, débats, messages clairs...

Vous serez informés des situations dans le cahier de liaison.

Si malgré certaines mesures, le comportement reste inchangé, la famille peut être convoquée pour convenir ensemble ou par des relais extérieurs (académiques ou autres...) de la meilleure solution à prendre.